

Le conférencier a dit que la population du Brésil est chrétienne en principe. Mais l'éducation de la foi fait défaut par suite de la pénurie de prêtres.

Il est temps pour les Canadiens français de prendre leurs responsabilités et de venir en aide à un pays dont l'histoire, la langue et la culture sont très près de la leur, a conclu le conférencier.

Monsieur le président, nous voyons actuellement un nombre grandissant de chômeurs au Canada, aux prises avec la misère la plus abjecte. Je comprends que, ici, au Parlement, on ne voit peut-être pas cette misère, mais lorsqu'il nous est donné d'aller dans nos comtés, nous constatons cette misère imméritée au sein de l'abondance.

On dit que les moyens de production ne font pas défaut. C'est vrai. Mais ce qui est encore plus vrai, c'est que ce sont les moyens de consommation qui manquent, c'est le pouvoir d'achat entre les mains des consommateurs qui fait défaut.

C'est pour cela que le Crédit social offre une solution. Il y en a qui sourient lorsqu'ils entendent parler du Crédit social, surtout au Parlement. Mais de plus en plus, la population canadienne ne sourit plus, parce que l'on constate que le Crédit social apporte une solution susceptible de régler définitivement le problème, et c'est la seule avec laquelle on pourrait s'attaquer à tous ces problèmes, ici même en cette chambre, mais on la refuse.

Attaquons, réformons les industries, exemptons les uns des impôts pour augmenter les autres; essayons de réformer les institutions, essayons tout; mais ne touchons pas à la question monétaire, ne touchons pas à la question et de l'argent et du crédit nécessaires, n'essayons pas d'équilibrer l'économie canadienne selon les possibilités physiques immenses que nous avons à notre disposition.

Lorsque nous disons qu'il est temps de rendre financièrement possible ce qui est physiquement réalisable au Canada, nous avons parfaitement raison. Les libéraux tout comme les conservateurs, à tour de rôle, ont réalisé ce «financièrement possible», en face du «physiquement réalisable», pendant les années de guerre. Personne n'a entendu dire que le Canada manquait de crédits pour fabriquer des canons et des obus. Le ministre des Finances de 1941-1942, l'honorable M. Ilsley, se servait, à l'époque, de la Banque du Canada pour créer du crédit nouveau au pays, afin de fabriquer des armements et placer le Canada sur un pied de guerre.

Eh bien, aujourd'hui, nous croyons, nous du Crédit social, qu'il est temps pour le ministre des Finances d'ordonner à la Banque du Canada de créer le crédit voulu pour placer le Canada sur un pied de paix, sur une base de sécurité, avec les libertés personnelles garanties à tous les Canadiens qui habitent et bâtissent le pays.

M. Valade: Monsieur le député de Ville-neuve me permettrait-il de lui poser une question, monsieur le président?

M. Caouette: Oui, certainement.

M. Valade: Lorsque le député de Ville-neuve a parlé de la doctrine du Crédit social, parlait-il de la doctrine préconisée par Gilberte Côté-Mercier et son groupe ou parlait-il d'une nouvelle doctrine?

M. Caouette: Monsieur le président, je répondrai à mon honorable ami de Sainte-Marie que, dans le monde, il n'y a qu'une seule Bible et peut-être 800 religions, mais toutes sont liées à la même Bible. La doctrine du Crédit social que nous préconisons est la doctrine authentique du major Douglas, peu importe que M^{me} Côté-Mercier ou M. Even portent des bérêts blancs. S'ils préconisent la même doctrine que celle du major Douglas, nous sommes parfaitement d'accord sur cette doctrine.

(Traduction)

M. McIntosh: Avant qu'on adopte l'article 1, je voudrais poser une question au ministre au sujet de la déduction d'une automobile de \$5,000. La question ne semblant pas pouvoir se rattacher à un autre article, je la pose maintenant. Je n'ai pas l'intention de prononcer un discours. Sauf erreur, et compte tenu de ce que l'on a déjà dit, toute société peut déduire le prix d'une automobile coûtant moins de \$5,000, mettons \$4,999. Or, qu'arrive-t-il si cette voiture coûte \$5,001? La société en cause peut-elle alors déduire \$4,999, et payer l'impôt sur les 2 autres dollars, ou doit-elle verser tout l'impôt sur les \$5,001?

Une autre question se rapporte à une automobile qui coûterait, mettons, \$4,999 dans l'Est du pays, mais dont le prix sera certainement supérieur à \$5,000 dans l'Ouest canadien, étant donné le coût du transport, et ainsi de suite. Cette règle me semble donc faire une distinction injuste entre l'Est et l'Ouest du pays, ou entre les sociétés de l'Ouest par rapport aux sociétés établies dans l'Est. J'aimerais aussi bien faire comprendre au ministre qu'il y aurait lieu de tenir compte d'autres éléments à propos de cette déduction de \$5,000.

Je n'ai rien à redire au principe dont s'inspire cette règle, s'il s'agit bien d'une règle. Je sais ce que le ministre essaie de faire. Il tâche d'empêcher les sociétés d'acheter des Cadillacs, et ainsi de suite, et je suis tout à fait de son avis. Mais il se pose d'autres problèmes à moins qu'on nous donne certaines explications. Par exemple, dans la province dont je suis originaire, il existe une taxe pour l'instruction publique ou une taxe de vente de 5 p. 100. Dans la province située